

219C1106
FR0011051598-FS0641

5 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMOEBA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juillet 2019, M. Fabrice Plasson a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juillet 2019, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société AMOEBA et détenir 1 084 058 actions AMOEBA représentant autant de droits de vote, soit 14,67% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société AMOEBA.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 388 659 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.